



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 6 mai 2013

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 6^e jour du mois de mai 2013, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Germain Charron,
André Dupuis,

Marc Ménard,
Richard Parent

Lorraine Labrosse,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des réunions du 8 et 15 avril 2013;
4. Propos de la Maire et des Conseillers;
5. Parole au public (21h00);
6. Adoption des dépenses;
7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES :**

7.1. Législation :

- 7.1.1. Financement et refinancement d'emprunts
- 7.1.2. Renouvellement du mandat du vérificateur pour l'année 2013
- 7.1.3. Abrogation du règlement d'emprunt de 150 000 \$ pour l'achat d'un immeuble
- 7.1.4. Tarif des rémunérations ou allocations lors d'élections et de référendums municipaux
- 7.1.5. Suivi au dossier de dons- analyse et recommandations
- 7.1.6. Don au CHSLD en mémoire de Mme Raymonde Whissell
- 7.1.7. Rencontre d'information avec Hydro-Québec
- 7.1.8. Demande de St-André Branché
- 7.1.9. Plainte d'un citoyen sur un refoulement d'égout sur la rue Bourgeois

Maire

Sec. Très.

- 7.1.10. *Demande d'appui pour le projet d'implantation d'un CPE dans la municipalité de Ripon*
- 7.1.11. *Frais pour personne désignée – cours d'eau*
- 7.1.12. *Demande d'appui de l'Auberge Petite-Nation pour l'élaboration d'une salle multifonctionnelle*
- 7.1.13. *Tournoi de golf-Résidence Le Monarque*
- 7.1.14. *Demande commandite/tournoi bénéfique de golf sénior- Caisse Populaire Desjardins*
- 7.1.15. *Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, des encombrants et des résidus verts*
- 7.1.16. *Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'économie d'eau potable*
- 7.1.17. *Inscription au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) 2013 et achat d'outils de promotion*
- 7.1.18. *Avis de motion pour modification au règlement sur l'usage de l'eau extérieur*
- 7.1.19. *Interdiction d'approvisionnement d'eau aux bornes-fontaines*
- 7.1.20. *Achat de publicité « Vivez pleinement l'été » dans le Journal la Petite-Nation*

- 7.2. **Administration :**
 - 7.2.1. *Embauche de personnel supplémentaire (rénovation cadastrale)/ vacances d'été*
 - 7.2.2. *Entériner embauche de deux employés saisonniers- Voirie et Parcs*
 - 7.2.3. *Demande de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours concernant un partenariat pour l'assurance-collective*
 - 7.2.4. *Horaire d'été du bureau administratif*

- 7.3. **Sécurité publique :**
 - 7.3.1 **Sécurité civile :**
 - 7.3.1.1 *Embauche de deux patrouilleurs à vélo*
 - 7.3.2 **Sécurité incendie :**
 - 7.3.2.1 *Partenariat service d'incendie Notre-Dame-de-Bonsecours - Abrogation résolution 1212-484*
 - 7.3.2.2 *Construction d'un cabanon derrière l'Hôtel de Ville*

- 7.4. **Voirie municipale :**
 - 7.4.1. *Analyse des soumissions d'abat-poussière*
 - 7.4.2. *Abat-poussière en flocons*
 - 7.4.3. *Entériner l'achat d'une remorque*
 - 7.4.4. *Pneus pour le 10 roues – récapage et achat*
 - 7.4.5. *Formation APSAM à Ripon*

- 7.5. **Hygiène du milieu :**

- 7.6. **Aménagement, urbanisme et environnement :**
 - 7.6.1. *Demande de Yan Montagne*
 - 7.6.2. *Premier projet SAD-MRC- révision- consultation- suite*
 - 7.6.3. *Demande PIIA- 18, rue Principale, Étienne Mayer*
 - 7.6.4. *Demande PIIA- 53-55, rue Principale, Yan Montagne*
 - 7.6.5. *Demande de CPTAQ- 157, Route 321 Sud, Benoit Trudeau*
 - 7.6.6. *Demande MRC- Agrandissement d'îlot déstructuré - Route 321 Sud*
 - 7.6.7. *Demande de modification au zonage, rue du Moulin, multifamiliale*
 - 7.6.8. *Modification règlement permis et certificats- installation septique- certification*
 - 7.6.9. *Demande CPTAQ, Denis V. Pilon, 1328, chemin Côte St-Pierre*
 - 7.6.10. *Nomination nouveau membre- CCE*
 - 7.6.11. *Adoption du règlement de zonage, 157 Route 321, C-h (195) 13-60PR*
 - 7.6.12. *Permis temporaire pour kiosque sur terrain municipal pour Festival Western*

7.7. Loisirs et culture :

- 7.7.1. Dossier nappes : achat, location et nettoyage
- 7.7.2. Suivi au dossier Festival Western
- 7.7.3. Embauche de moniteurs de camp de jour
- 7.7.4. Embauche du responsable du camp de jour
- 7.7.5. Formation pour les moniteurs du camp de jour – DAFA
- 7.7.6. Dossier sauveteurs
- 7.7.7. Augmentation des coûts d'inscription au camp de jour
- 7.7.8. Achat d'un portable pour la musique
- 7.7.9. Entériner les coûts de réparation de la porte de garage
- 7.7.10. Entériner l'achat de toilettes sèches
- 7.7.11. Achat d'un urinoir sans eau pour la piscine
- 7.7.12. Achat de pluviomètres et d'un récupérateur d'eau de pluie – pour fins de tirages à l'Exposition artisanale Georges-Étienne

8. Correspondance à la Secrétaire-trésorière;

9. Rapport des comités;

10. Varia;

11. Calendrier mensuel;

Date	Heure	Rencontre

12. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1305-182

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1305-183

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec les modifications et/ou ajouts suivants :

- 7.4.6 Analyse des soumissions de traçage de lignes des rues
- 7.4.7 Entériner l'achat de toilettes sèches
- 7.6.13 Suivi dossier entretien paysager
- 7.7.8 Achat d'un urinoir sans eau pour la piscine
- 7.7.9 Achat de pluviomètres et d'un récupérateur d'eau de pluie – pour fins de tirages à l'Exposition Artisanale
- 7.7.10 Demande de l'Association des pompiers – stationnement lors de la Fête Nationale
- 7.7.11 Table de pique-nique à la Mairie

Municipalité de Saint-André-Avellin

- 10.1 Entériner l'achat d'un gratte-arrière pour tracteur
- 10.2 Récupération de matériel informatique-MRC
- 10.3 Commentaires de la Table des inspecteurs
- 10.4 Utilisation de la tablette ASUS à des fins personnels

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 8 ET 15 AVRIL 2013**

1305-184

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des réunions des 8 et 15 avril 2013 sont adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **PROPOS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

- 28^e Colloque des Intervenants en Incendie
- Revitalisation de la Rue Principale – programme pour fleurir la façade (concours 40 – 50 participants)
- Dossier chemin Saint-Denis
- Pellicules qui emballent les ballots de foin vers mi-mai – ouverture vers Tricentris
- Avis au babillard et dans le journal – questionnaire sur compostage – demander la liste des cultivateurs
- Monsieur le conseiller, Richard Parent, se présentera au siège de Maire aux élections municipales 2013
- Corporation des affaires culturelles – don additionnel de 2500 \$

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

6. **ADOPTION DES DÉPENSES**

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **101 578,28 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07 (règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **136 777,61 \$** dont les listes sont jointes en annexe.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTION DES DÉPENSES

1305-185

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE les comptes qui précèdent sont approuvés, et que la Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière sont autorisées à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Selon l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière dépose deux états comparatifs, dont un compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisée jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES**

7.1 **LÉGISLATION :**

7.1.1 **FINANCEMENT ET REFINANCEMENT D'EMPRUNTS**

Cet item est reporté à la réunion journée du 21 mai 2013

7.1.2 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2013**

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 21 mai 2013.

7.1.3 **ABROGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN IMMEUBLE**

1305-186

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de se désister de l'offre d'achat d'un immeuble sis au 156 rue Principale dans la municipalité de Saint-André-Avellin, dont le montant était de 150 000 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE le conseil abroge le règlement no 190-11 pour l'emprunt d'une somme de 150 000 \$ pour l'achat de cet immeuble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.1.4 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC-MODIFICATION AU CAHIER DE CHARGES-DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE – INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

Information déposée.

7.1.5 **SUIVI AU DOSSIER DE DONNS – ANALYSE ET RECOMMANDATIONS**

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 21 mai 2013.

Municipalité de Saint-André-Avellin

7.1.6 DON AU CHSLD EN MÉMOIRE DE MME RAYMONDE WHISELL

1305-187

ATTENDU QU' un parent d'un de nos élus est décédé récemment;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de la Fondation CHSLD de la Petite-Nation au montant de **100 \$** représentant un don;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.1.7 RENCONTRE D'INFORMATION AVEC HYDRO-QUÉBEC

1305-188

ATTENDU QU' Hydro-Québec convie les municipalités à une rencontre d'information et d'échanges sur les mesures d'urgence lors de pannes d'électricité, la maîtrise de la végétation et les demandes de raccordement, de prolongement, d'éclairage de voie publique, etc. le 9 mai prochain de 9h00 à 12h00 au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin;

ATTENDU QU'aucun frais n'est relié à cette rencontre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise Messieurs Jean-Pierre Mallette, Roger Valade, Pierre Cousineau et Madame Thérèse Whissell à assister à cette rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.1.8 DEMANDE DE ST-ANDRÉ BRANCHÉ

1305-189

ATTENDU QUE que l'organisme St-André Branché n'a plus de subvention de la SADC pour assurer le renouvellement de leurs équipements;

ATTENDU QU' une demande d'aide financière de cet organisme est soumise pour un montant de 1000 \$ afin de procéder à l'achat de deux ordinateurs;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent de verser à l'organisme St-André Branché un montant de 1 000 \$ en aide financière;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de St-André Branché au montant de 1 000 \$;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ET QU' un suivi sera fait auprès de la CSCV relativement à notre résolution no 1203-119, par laquelle nous approuvons le raccordement de la bibliothèque et l'organisme St-André branché à la fibre optique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.1.9 PLAINTÉ D'UN CITOYEN SUR UN REFOULEMENT D'ÉGOÛT SUR LA RUE BOURGEOIS

Suite à un bris d'aqueduc sur la rue Bourgeois, ceci a causé un refoulement d'égout dans le sous-sol d'une propriété. Cette réclamation a été transmise à notre assureur et l'installation d'un clapet anti-retour sera demandée au propriétaire visé.

7.1.10 DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN CPE DANS LA MUNICIPALITÉ DE RIPON

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 21 mai 2013.

7.1.11 FRAIS POUR PERSONNE DÉSIGNÉE – COURS D'EAU

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 21 mai 2013.

7.1.12 DEMANDE D'APPUI DE L'AUBERGE PETITE-NATION POUR L'ÉLABORATION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE

1305-190

ATTENDU QUE *la Coopérative de l'Auberge Petite-Nation travaille présentement à l'élaboration d'une salle multifonctionnelle dans leurs locaux;*

ATTENDU QUE *cette salle servira principalement à des réunions, rencontres, séminaires, petites conférences, etc.*

ATTENDU QUE *l'Auberge Petite-Nation fait appel à des subventions pour ce projet;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin rédige une lettre d'intention pour l'utilisation de cette salle et ce, dans le but d'appuyer les demandes de subvention de l'Auberge Petite-Nation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.1.13 TOURNOI DE GOLF-RÉSIDENCE LE MONARQUE

1305-191

ATTENDU QUE la Fondation de la Résidence Le Monarque fait une levée de fonds pour amasser l'argent nécessaire à sa construction en invitant la population à participer à un tournoi de golf au Club de Golf Héritage le 14 juin prochain;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

*ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin participe à cette levée de fonds en achetant une commandite de **250 \$**;*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.1.14 DEMANDE COMMANDITE/TOURNOI BÉNÉFICE DE GOLF SÉNIOR- CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

Les élus ont décidé de ne pas participer à cette activité.

7.1.15 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES ENCOMBRANTS ET DES RÉSIDUS VERTS

1305-05AM

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Richard Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour l'adoption d'un règlement concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, des encombrants et des résidus verts.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.1.16 **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

1305-06AM

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller André Dupuis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour l'adoption d'un règlement sur l'économie d'eau potable.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

7.1.17 **INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (PEEP) 2013 ET ACHAT D'OUTILS DE PROMOTION**

1305-192

ATTENDU QUE *la municipalité de Saint-André-Avellin désire s'inscrire au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) 2013;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE *la municipalité de Saint-André-Avellin autorise la visite dans notre municipalité d'un agent de sensibilisation par la tenue d'un kiosque d'information lors de l'évènement « Exposition artisanale » les 11 & 12 mai prochains;*

ET QUE *les élus autorisent la municipalité à défrayer les coûts de **720 \$ plus taxes** pour l'inscription au programme PEEP 2013, de même que l'achat de dépliants génériques ICI au coût de **100 \$ plus taxes**.*

ET QUE *cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 41300 494.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.1.18 **AVIS DE MOTION POUR MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'USAGE EXTÉRIEUR DE L'EAU**

1305-07AM

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller André Dupuis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour modifier le règlement sur l'usage extérieur de l'eau.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

7.1.19 **INTERDICTION D'APPROVISIONNEMENT D'EAU AUX BORNES-FONTAINES**

1305-193

ATTENDU QU' *en 2011, le gouvernement dévoilait sa stratégie québécoise d'économie d'eau potable; les objectifs étant clairs : une réduction de 20% de la production moyenne d'eau par personne d'ici 2017;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin interdise l'approvisionnement d'eau aux bornes-fontaines sans l'autorisation du directeur du service des incendies ou de son représentant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.1.20 ACHAT DE PUBLICITÉ « VIVEZ PLEINEMENT L'ÉTÉ » DANS LE JOURNAL LA PETITE-NATION

1305-194

ATTENDU QUE le journal La Petite-Nation publie à chaque année leur cahier estival en format magazine, qui sera publié dans la Petite-Nation et la Lièvre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est autorisée à faire l'achat d'une publicité de ¼ page dans le journal La Petite-Nation au coût de 339 \$ plus taxes qui paraîtra en juin prochain;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 11000 340.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2 ADMINISTRATION :

7.2.1 EMBAUCHE DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE (RÉNOVATION CADASTRALE)/ VACANCES D'ÉTÉ

1305-195

ATTENDU QUE le personnel sera réduit durant la période estivale dû aux vacances annuelles;

ATTENDU QUE le Ministère des ressources naturelles a entrepris dans notre municipalité la rénovation cadastrale de notre territoire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent Madame Claire Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche d'un(e) secrétaire en administration selon la procédure et les conditions établies dans le Recueil des employés et le Manuel des politiques, afin de pallier au surplus de travail occasionné par la rénovation cadastrale et la réduction du personnel durant la période estivale, et ce, pour une période indéterminée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.2 ENTÉRINER EMBAUCHE DE DEUX EMPLOYÉS SAISONNIERS- VOIRIE ET PARCS

1305-196

ATTENDU QUE Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, a affiché deux postes de journaliers saisonniers à l'interne et par la suite dans le journal Revue de la Petite-Nation et ce, selon les conditions établies dans le Recueil des employés et le Manuel des politiques;

ATTENDU QUE suite à une pré-sélection et à des entrevues avec les candidats retenus, le comité de sélection a fait ses recommandations au conseil municipal pour l'embauche de deux personnes;

ATTENDU QU' il était primordial d'engager ces personnes le plus tôt possible;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux entérient la décision de madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, de l'embauche de messieurs Luc Larente et Sylvain Demontigny à la Voirie et aux Parcs respectivement à compter du 6 mai 2013 et ce, au taux horaire tel qu'établi avec le conseil municipal et avec les mêmes conditions énumérées dans le Recueil des employés et manuel des politiques;

ET QU' il y aura une période de probation de trois mois à compter de la date d'embauche de cette personne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.3 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS CONCERNANT UN PARTENARIAT POUR L'ASSURANCE-COLLECTIVE

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 21 mai 2013.

7.2.4 HORAIRE D'ÉTÉ DU BUREAU ADMINISTRATIF

1305-197

ATTENDU le nombre restreint de clients et de téléphones les vendredis après-midi durant les mois de juillet et août;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau et certaines municipalités sont fermées le vendredi après-midi durant la saison estivale;

ATTENDU QUE les employés concernés travailleront le même nombre d'heures que d'habitude sur des horaires différents;

PAR CONSÉQUENT,

Maire

Sec. Très.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

*ET RÉSOLU QUE les élus acceptent le nouvel horaire du bureau administratif pour la période estivale du **25 juin au 30 août** inclusivement soit :*

- *du lundi au jeudi* 10h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00
- *vendredi* 10h00 à 12h00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE :

7.3.1 SÉCURITÉ CIVILE :

7.3.1.1 EMBAUCHE DE DEUX PATROUILLEURS À VÉLO

1305-198

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire participer à nouveau au programme « Patrouilleur à vélo » parrainé par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU' un avis pour des appels de candidatures a été publié dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 13 000 \$ est prévue au budget 2013 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent d'adhérer à nouveau au programme « Patrouilleur à vélo » parrainé par le poste de la Sûreté du Québec – MRC Papineau pour augmenter le sentiment de sécurité chez les citoyens (nes), prévenir le crime par la présence de ces agents;

*ET QUE Madame Thérèse Whissell, maire, Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, monsieur Jean-Pierre Malette, Directeur du service incendie, et Agent Stéphane Joannis sont autorisés à procéder aux entrevues des candidats et à faire l'embauche de deux patrouilleurs à vélo au taux horaire de **13,50 \$** pour la période du 3 juin au 9 août 2013;*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 23000 140.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3.2 SÉCURITÉ INCENDIE :

7.3.2.1 ABROGATION RÉSOLUTION 1212-484 – PARTENARIAT SERVICE D'INCENDIE

1305-199

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours a demandé un service de partenariat avec la municipalité de Saint-André-Avellin relativement au service d'incendie;

ATTENDU QUE la municipalité a décidé d'aller en partenariat avec la municipalité de Papineauville;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil **abroge la résolution 1212-484** adoptée lors de la réunion du 17 décembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3.2.2 CONSTRUCTION D'UN CABANON SUR LE TERRAIN À CÔTÉ DE LA CASERNE DE POMPIERS

1305-200

ATTENDU QU' il y a eu une inspection du bâtiment de la Mairie dans le cadre de la prévention des risques d'incendie élevés et très élevés;

ATTENDU QU' il nous a été demandé de maintenir les issues dégagées de tout entreposage dont les bacs de recyclage et matières résiduelles;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QU' une somme soit allouée pour la construction d'un appentis en treillis avec porte sur le côté de la mairie sur la rue Hôtel-de-Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4 VOIRIE MUNICIPALE :

7.4.1 ANALYSE DES SOUMISSIONS D'ABAT-POUSSIÈRE ET ADJUDICATION DU CONTRAT

1305-201

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des appels d'offres selon l'article 936 du Code municipal pour l'achat d'abat-poussière et ce, par voie d'invitation auprès de différents fournisseurs;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont fait parvenir des offres à la municipalité, voir le procès-verbal d'ouverture des soumissions qui demeure ci-annexé;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est non-conforme quant aux exigences requises;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent la soumission de la compagnie **Multi-Routes Inc.** pour l'achat d'abat-poussière, calcium 35% au coût de **0,272 \$** / litre et du chlorure de magnésium 30% liquide au coût de **0,265 \$/litre**;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous les items numéros 02 32001 521 et 02 32002 521.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.4.2 **ABAT-POUSSIÈRE EN FLOCON**

1305-202

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'épandage d'abat-poussière;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission jugée conforme de **Sel Warwick**;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte la soumission de Sel Warwick pour 24 sacs de 1000 kg de calcium 80%-87% au coût de **425 \$/sac plus taxes**;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 32002 521.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4.3 **ENTÉRINER L'ACHAT D'UNE REMORQUE**

1305-203

ATTENDU QU' il y avait nécessité pour la municipalité de Saint-André-Avellin de se procurer une nouvelle « remorque-dompeuse »;

ATTENDU QU' une remorque fut achetée chez Attache Remorques Gatineau au coût de **10 034,09 \$** incluant les taxes et les frais d'immatriculation, cet achat ayant été préapprouvé pour au moins 4 élus lors de la réunion du comité de Voirie du 15 avril dernier;

ATTENDU QUE le montant de cette dépense est financé à même le surplus libre du budget 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

Maire

Sec. Très.

ET RÉSOLU QUE les élus entérinent l'achat de la remorque au coût de **10 034,09 \$** incluant les taxes;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous les items numéros 03 31030 000 et 02 32010 455.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.4.4 ACHAT ET RECHAPAGE DE PNEUS POUR LE 10 ROUES INTER 99

1305-204

ATTENDU QUE le véhicule 10-roues Inter 99 avait besoin de nouveaux pneus de même qu'un procédé de rechapage pour les pneus existants;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une facture pour le service de rechapage des pneus de Les Pneus Blais au montant de 2 160,96 \$;

ATTENDU QUE deux pneus furent achetés de Goodyear selon l'entente entre le Service Achat pour les Municipalités (SAM) et Goodyear;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les élus entérinent la dépense au montant de **2 160,96 \$** incluant les taxes, de même que l'achat de deux pneus neufs Goodyear;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 32014 525.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.4.5 FORMATION APSAM À RIPON

1305-205

ATTENDU QUE les employés de la municipalité doivent avoir la formation sur « Travaux

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

d'excavation, creusement et tranchée » afin d'accomplir efficacement le travail exigé;

ATTENDU QUE cette formation est offerte à la municipalité de Ripon au coût de 75 \$ par participant selon les disponibilités du formateur;

ATTENDU QU' il y a lieu d'envoyer quatre employés de la Voirie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise d'envoyer quatre employés suivre la formation sur « Travaux d'excavation, creusement et tranchée au coût de 75 \$ par participant aux dates soumises par le formateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4.6 ANALYSE DES SOUMISSIONS TRAÇAGE DE LIGNES DES RUES ET ADJUDICATION DU CONTRAT

1305-206

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des appels d'offres selon l'article 936 du Code municipal pour des services de traçage de lignes des rues et ce, par voie d'invitation auprès de différents fournisseurs;

ATTENDU QUE six soumissionnaires ont fait parvenir des offres à la municipalité, voir le procès-verbal d'ouverture des soumissions qui demeure ci-annexé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent la soumission de la compagnie Dura-Lignes, le plus bas soumissionnaire confirme, pour l'achat des services de traçage de lignes des rues au coût de **170 \$ / km** pour environ 34 kilomètres;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous les items numéros 02 32001 521 et 02 32002 521.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.4.7 ENTÉRINER L'ACHAT DE TOILETTES SÈCHES

1305-207

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QU' il y a nécessité de remplacer les toilettes sèches qui ont été endommagées par le feu lors d'incendies criminels;

ATTENDU QUE la température est clémente plus tôt cette saison;

ATTENDU la préapprobation lors de la réunion du comité des loisirs le 15 avril dernier à laquelle 5 des élus étaient présents;

ATTENDU QUE Outaouais Sanitaire a vendu à la municipalité trois toilettes sèches au montant total de **3 219,31 \$** incluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil entérinent l'achat des toilettes sèches au montant total de **3 219,31 \$** incluant les taxes;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous les items numéros 30 31060 000 et 03 31071 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.5 **HYGIÈNE DU MILIEU :**

7.6 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

7.6.1 **PREMIER PROJET SAD-MRC- RÉVISION- CONSULTATION- SUITE**

1305-208

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau a soumis à la consultation le premier projet de Schéma d'aménagement et de développement aux municipalités dans le cadre de sa révision;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de soumettre son avis sur le chapitre 10 Le Document Complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la municipalité transmette à la MRC de Papineau les commentaires décrits dans le document intitulé « Commentaires de la Municipalité de Saint-André-Avellin – chapitre 10 - Le Document Complémentaire - mai 2013 » et fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Thérèse Whissell)

(Claire Tremblay)

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.6.2 **DEMANDE PIIA- 18, RUE PRINCIPALE**

1305-209

CONSIDÉRANT QUE monsieur Étienne Mayer a déposé une demande pour des travaux sur l'immeuble sis au 18, rue Principale, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande et d'autoriser les travaux de rénovation mentionnés ci-dessus, dossier PIIA 2013-08, soit :

- travaux à la résidence;
- pose d'un revêtement extérieur en canexel du couleur bleu minuit sur l'ensemble des murs
- remplacement des fenêtres par des fenêtres à guillotine avec un encadrement en pvc de couleur blanc
- remplacement des portes; façade (porte de couleur avec une fenêtre à carreaux (9) dans le haut, avec encadrement plein dans le centre et le bas) et côté droit (porte blanche avec fenêtre à guillotine);

ET QUE ces travaux ne contreviennent pas aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ET QUE le conseil municipal recommande la pose de volets aux fenêtres de couleur blanc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.3 **DEMANDE PIIA- 53-55, RUE PRINCIPALE**

1305-210

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yan Montagne a déposé une demande pour des travaux sur l'immeuble sis au 53-55, rue Principale, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande et d'autoriser les travaux de rénovation mentionnés ci-dessus, dossier PIIA 2013-09, soit :

- travaux au bâtiment principal;
- modification de la structure de la toiture, soit une toiture à 4 versants;
- finition de la toiture en bardeaux asphalte de couleur noir;
- voir document et croquis descriptif architectural proposé par un expert-conseil soumis en annexe avec la demande;

ET QUE ces travaux ne contreviennent pas aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.4 **DEMANDE DE CPTAQ- 157, ROUTE 321 SUD**

1305-211

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Benoit Trudeau a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur les lots 43-9 et 44-9 au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin, circonscription foncière de Papineau, pour une aliénation et un lotissement et une utilisation à une autre fin que l'agriculture, soit pour les fins d'un accès et espace de stationnement relatif au commerce existant sur les lots situés directement au nord;

CONSIDÉRANT l'usage commercial, soit un commerce de service de mécanique et d'entretien de véhicules lourds concerné par cette présente demande a fait l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier #376162;

CONSIDÉRANT QUE les lots faisant l'objet de la présente demande constituent l'emplacement idéal pour l'aménagement d'un accès et d'un stationnement pour les fins du commerce;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement de zonage, suite à une modification à celui-ci par l'adoption du règlement portant le numéro 216-13;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.5 **DEMANDE MRC- AGRANDISSEMENT D'ÎLOT DÉSTRUCTURÉ - ROUTE 321 SUD**

1305-212

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE le conseil municipal désire soumettre une demande d'agrandissement de l'îlot déstructuré SAA-005 à la MRC de Papineau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil déposent une autre demande à la MRC de Papineau, soit un agrandissement de l'îlot déstructuré SAA-05, comprenant les lots 43-9, 43-10, 43-11, 43-12 et 43-13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.6 **DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE, RUE DU MOULIN, MULTIFAMILIALE**

1305-213

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-55PR
(Création d'une zone R-d, rue du Moulin)

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 31-00 qui est entré en vigueur le 27 novembre 2000;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut amender le Règlement de zonage numéro 31-00 en conformité avec les articles 123 à 137.17 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal créer une zone résidentielle de haute densité (R-d) à même une partie de la zone commerciale (C-a) du secteur de votation 158, sur la rue du Moulin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QU' un premier projet de règlement portant le numéro **13-55PR** de la Municipalité de Saint-André-Avellin, intitulé : **PREMIER PROJET RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent premier projet de règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La carte 2 Plan de zonage- secteur urbain est modifié de la façon suivante;

La zone résidentielle de haute densité (R-d) du secteur de votation 215 est créé à même la zone commerciale (C-a) du secteur de votation 158, tel que montré en annexe A;

ARTICLE 3

Le présent premier projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Thérèse Whissell)

(Claire Tremblay)

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.6.7 MODIFICATION RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS- INSTALLATION SEPTIQUE-
CERTIFICATION

1305-08AM

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Germain Charron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour modifier le règlement relatif aux permis et certificats exigeant l'attention de conformité pour les installations septiques.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

7.6.8 DEMANDE CPTAQ, DENIS V. PILON, 1328, CHEMIN CÔTE ST-PIERRE

1305-214

CONSIDÉRANT QUE Denis V. Pilon a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur le lot 494-p au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin, circonscription foncière de Papineau, pour une utilisation à une autre fin que l'agriculture, soit pour les fins d'agrandissement d'une sablière et l'aménagement d'une piste de motocross à des fins personnelles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'agrandissement de la sablière existante vers l'est dans la pente et à l'aménagement d'une piste de motocross à même cette dite sablière;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la sablière n'affecte pas les superficies en culture de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal appuie cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.9 **RECOMMANDATION DE LA NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE – CCE**

1305-215

ATTENDU QUE par le règlement 164-10 de notre municipalité, un comité consultatif en environnement a été formé;

ATTENDU QUE le terme du mandat des membres du comité est de 2 ans;

ATTENDU QUE il y a vacance à un poste, soit le siège no 6;

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil appuient la nomination de monsieur Luc Poirier à titre de membre du comité consultatif d'environnement pour la durée de la fin du mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.10 **DEMANDE AGRANDISSEMENT PÉRIMÈTRE URBAIN - RANG STE-MADELEINE, 3496333 CANADA INC.**

1305-216

RÈGLEMENT NUMÉRO 216-13
(Agrandissement de la zone C-h (195))

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 31-00 qui est entré en vigueur le 27 novembre 2000;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut amender le Règlement de zonage numéro 31-00 en conformité avec les articles 123 à 137.17 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire agrandir la Zone commerciale axée sur l'automobile (C-h) du secteur de votation numéro 195, à même les lots 43-9 et 44-9;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QU' un règlement portant le numéro **216-13** de la Municipalité de Saint-André-Avellin, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent second projet de règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le plan de zonage (1) du secteur rural est modifié de la façon suivante;

-La Zone commerciale axée sur l'automobile (C-h) du secteur de votation numéro 195 est agrandie, tel que décrit en annexe A.

ARTICLE 3

Le présent second projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Thérèse Whissell)

(Claire Tremblay)

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.6.11 **PERMIS TEMPORAIRE POUR KIOSQUE SUR TERRAIN MUNICIPAL POUR LE FESTIVAL WESTERN**

1305-217

ATTENDU QUE le Festival Western a demandé d'installer un kiosque-billetterie sur le terrain municipal (coin rues Rossy et Charles-Auguste-Montreuil);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accorde au Festival Western un permis temporaire pour l'installation d'un kiosque-billetterie sur le coin des rues Rossy et Charles-Auguste-Montreuil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.12 **DISTRIBUTION DES ARBRES**

1305-218

ATTENDU QUE la MRC de Papineau fera la distribution des arbres le vendredi, 24 mai à la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit faire parvenir son choix d'arbres avant le 10 mai;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal confère le mandat aux membres du CCE pour le choix des arbres appropriés pour la municipalité de Saint-André-Avellin;

ET autorise la parution d'une annonce à cet effet dans le Journal de la Petite-Nation au montant de 155,54\$ incluant les taxes;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 61000 340.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.6.13 SUIVI AU DOSSIER ENTRETIEN PAYSAGER

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 21 mai 2013.

7.7 LOISIRS ET CULTURE :

7.7.1 DOSSIER NAPPES : ACHAT, LOCATION ET NETTOYAGE

1305-219

ATTENDU QUE le coût pour l'achat de 13 nappes supplémentaires chez Cody Party Gatineau s'élève à 747.19 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le coût du nettoyage des nappes utilisées lors d'un événement peut s'élever jusqu'à 6 \$ par nappe;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les élus entérinent le coût pour l'achat de 13 nappes courtes au montant de 747,19 \$ incluant les taxes;

ET QUE les élus autorisent la location des nappes courtes rondes et/ou rectangulaires de 90" au coût de 8 \$ plus taxes chacune et 10 \$ plus taxes pour les nappes longues de 120";

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31071 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.7.2 SUIVI AU DOSSIER FESTIVAL WESTERN

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 21 mai 2013.

NOUS REVENONS À L'ITEM "PAROLE AU PUBLIC"

5. PAROLE AU PUBLIC

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Des questions ont été posées quant :

- 5.1 à l'agrandissement du périmètre urbain
- 5.2 au balayage des rues avant le Festival Western
- 5.3 à la vente des produits locaux sur la rue Séguin durant le Festival, ainsi qu'avoir des musiciens sur la rue Principale

7.7.3 EMBAUICHE D'UN CHEF DE CAMP, DE MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR ET DE SAUVETEURS POUR LA PISCINE MUNICIPALE

1305-220

ATTENDU QUE suite à la parution dans le journal local de l'ouverture de postes pour moniteurs de camp de jour et sauveteurs pour la piscine municipale, nous avons reçu plusieurs candidatures;

ATTENDU QUE le budget 2013 de la Municipalité de Saint-André-Avellin prévoit des argents pour assurer le suivi de la présente;

ATTENDU QUE les entrevues pour les postes ci-haut mentionnés ont eu lieu en vue de sélectionner les candidats et que le comité a soumis ses recommandations au conseil;

ATTENDU QUE la Commission des sports et loisirs (CSL) a demandé une subvention à 100% du programme fédéral Placement Carrière-Été pour un étudiant au poste de moniteur du camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une subvention à 50 % du programme fédéral Placement Carrière-Été pour un étudiant au poste de moniteur du camp de jour;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU d'embaucher un chef de camp de jour à compter du 10 juin prochain pour une période de 10 semaines et six moniteurs à compter du 17 juin pour une période de 8 semaines advenant une subvention du programme Placement Carrière-été pour 2 postes, un pour un montant de 4,95 \$ l'heure (municipalité) et l'autre pour montant de 10,15 \$ l'heure (CSL) sinon la municipalité assumera la totalité des salaires pour ces postes;

ET QUE les services des personnes suivantes soient et sont retenus pour combler les postes de responsable de camp de jour, moniteurs et monitrices au terrain de jeux à raison de 35 heures par semaine aux taux horaires suivants :

Camp de jour – Chef de camp et moniteurs

Chef de camp	14,57 \$/hre (8 ans)
Moniteurs	10,61 \$

Marilou Gray est la monitrice affectée au programme Placement Été Canada pour la municipalité

** Raphaël Marcotte est le moniteur affecté au programme Placement Été Canada pour la Commission des Sports et Loisirs

ET QUE les services des personnes suivantes soient et sont retenus pour combler les postes de sauveteurs selon un horaire établi aux taux horaires suivants

Maire

Sec. Très.

Sauveteurs

Responsable de la piscine	14,94 \$/hre
Responsable des cours de natation (sauveteur)	13,39 \$/hre
Responsable du sauvetage (sauveteur)	13,39 \$/hre
Assistant-sauveteur	12,00 \$/hre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.4 FORMATION POUR LES MONITEURS DU CAMP DE JOUR – DAFA

1305-221

ATTENDU QUE la municipalité demande aux moniteurs du camp de jour de suivre une formation pour ce poste, si celle-ci se présente au cours de l'été;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux acceptent d'accorder un montant de 7 \$ l'heure à chaque moniteur du camp de jour pour les cours de formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.5 AUGMENTATION DES COÛTS D'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR

1305-222

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent une augmentation de 5 \$ du coût de base des frais d'inscription au camp de jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.6 ACHAT D'UN PORTABLE POUR LA MUSIQUE

1305-223

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat d'un portable pour les Loisirs pour faire jouer de la musique pour une somme ne dépassant pas 600 \$ plus taxes ;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70120 640.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.7.7 ENTÉRINER LES COÛTS DE RÉPARATION DE LA PORTE DE GARAGE

1305-224

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les élus entérinent les coûts de réparation de la porte de garage pour un montant de 1 552,16 \$;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70130 522.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

7.7.8 ACHAT D'UN URINOIR SANS EAU POUR LA PISCINE

1305-225

*ATTENDU QUE BMR nous a remis une soumission pour un urinoir sans eau de marque SLOAN WES-1000 avec une cartouche de rechange au montant de **1 051,93 \$ incluant les taxes;***

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'un urinoir sans eau de marque SLOAN WES-1000 avec une cartouche de rechange au montant de **1 051,93 \$** incluant les taxes à être installé à la piscine municipale;*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 701405 522.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

7.7.9 ACHAT DE PLUVIOMÈTRES ET D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE – POUR FINS DE TIRAGES À L'EXPOSITION ARTISANALE GEORGES-ÉTIENNE

1305-226

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE des tirages seront faits lors de l'Exposition Artisanale Georges-Étienne;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les élus autorisent madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à faire l'achat de pluviomètres chez Unimat au coût de **70 \$** plus taxes et d'un récupérateur d'eau de pluie chez BMR au coût de **92,98 \$** plus taxes;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 11000 313.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.7.10 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS – STATIONNEMENT LORS DE LA FÊTE NATIONALE

1305-227

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Saint-André-Avellin aura besoin d'espace pour des activités lors de la Fête Nationale des Québécois le 23 juin dans la soirée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin autorise l'utilisation du stationnement à l'avant du Complexe Whissell, soit à partir du devant de la bibliothèque jusqu'au terrain de balle, pour leurs activités dans la soirée du 23 juin, et d'utiliser l'arrière du Complexe comme stationnement durant cette soirée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.11 TABLE DE PIQUE-NIQUE

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 21 mai 2013.

8. CORRESPONDANCE À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay dépose la liste de correspondance (numéros **239** à **315**) et certaines sont discutées avec les membres.

9. RAPPORT DES COMITÉS

Il n'y a aucun rapport de comités.

10. **VARIA**

10.1 **ACHAT D'UNE GRATTE-ARRIÈRE POUR TRACTEUR NEW HOLLAND**

1305-228

ATTENDU QUE Les Équipements de ferme Papineau Ltée a remis une soumission pour une gratte-arrière pour tracteur New Holland au prix de 1 400 \$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'une gratte-arrière pour tracteur New Holland au prix de 1 400 \$ plus taxes;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31030 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

10.2 **RÉCUPÉRATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE/ÉLECTRONIQUE**

L'offre de la MRC n'a pas été retenue en ce qui concerne l'activité de récupération du matériel informatique et électronique puisque localement, nous offrons ce service à nos contribuables toute l'année avec des points de services.

10.3 **COMMENTAIRES DE LA TABLE DES INSPECTEURS**

Proposition non-retenue.

10.3 **UTILISATION DE LA TABLETTE ASUS À DES FINS PERSONNELLES**

1305-229

ATTENDU QU' une politique existe quant à l'utilisation du matériel appartenant à la municipalité, expliquée à la règle no 4 des Obligations particulières du Recueil des employés;

ATTENDU QU' il est interdit à moins d'entente avec son supérieur ou le Conseil d'utiliser les biens de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE les élus autorisent Madame Claire Tremblay à utiliser la tablette ASUS, propriété de la municipalité de Saint-André-Avellin, à des fins personnelles, à la condition que cette utilisation n'entraîne aucuns frais pour la municipalité;

ET QUE tous frais occasionnés par l'utilisation personnelle de cet équipement seront aux frais de Madame Tremblay.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. CALENDRIER MENSUEL

Date	Heure	Rencontre

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1305-230

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

QU' à 22h20, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.